

Numéro Spécial optimisation de l'admission : gestion de la bascule des places

Optimiser le processus d'accueil des bacheliers en BTS et des Bacs Technos en IUT Procédure de bascule des places

L'objectif de la bascule des places est d'optimiser le déroulement de la phase d'admission en permettant de diminuer dans un groupe tout ou partie des places non pourvues après épuisement de la liste d'attente, et d'attribuer le nombre de places dans un autre groupe de la même formation pour lequel il reste encore des candidats en attente.

Une date fixée nationalement : la bascule de places sera possible cette année à partir du 9 juin 2022

La bascule des places n'est pas automatisée et le chef d'établissement doit en faire la demande car elle nécessite une intervention de l'autorité académique via la DRAIO.

Les principes qui conditionnent la demande de bascule :

- Respect de l'engagement de l'établissement à avoir classé une proportion suffisante de dossiers de candidats bac pro dans les formations de BTS et d'avoir classé au minimum 60% des candidats technos (cf. note DGESIP du 22 mars 2022) ;
- Épuisement de la liste de candidats alors que des candidats sont en attente dans le ou les autres groupes ;
- Conservation si nécessaire de quelques places pour la procédure complémentaire et la CAES au regard des profils des candidats sans solution et de ceux qui souhaitent faire de nouvelles candidatures

Les étapes de la procédure de bascule 2022 : SUIVI DES ADMISSIONS, RÉACTIVITÉ ET ACCOMPAGNEMENT

LE SUIVI DE L'ADMISSION

Grâce aux indicateurs disponibles dans le tableau de pilotage « **Suivi des admissions** », le responsable de la formation repère la ou les formations concernées par la bascule de places dans le respect des principes cités précédemment.

LA DEMANDE DE BASCULE

Le chef d'établissement formule sa demande de bascule via la rubrique « **Contact** » du site de gestion. Il précise la formation concernée et le nombre de places à basculer.

LE TRAITEMENT DE LA DEMANDE

Nouveau cette année : des référents DRAIO pour les bascules

Pour fluidifier le traitement de la demande formulée via « **Contact** », chaque établissement aura un référent à la DRAIO qui se chargera de répondre. Dès réception de la demande, le référent DRAIO prendra contact avec le chef d'établissement et, en concertation avec lui, la bascule nécessaire sera réalisée. Si une nouvelle bascule est nécessaire (démission de candidat préalablement appelé, échec au baccalauréat, non inscription administrative...), le chef d'établissement formule une nouvelle demande via la rubrique « **Contact** ».

Les Référents DRAIO

Etablissements publics BTS :

Académie d'Amiens : Département de la Somme :
Isabelle DUMESGES 03 22 82 37 65
Départements de l'Oise et de l'Aisne :
Aurélia ROBERT 03 22 88 39 01

Académie de Lille - Département du Nord :
Emmanuelle SION 03 20 15 66 46
et Naomi SCACCHIA 03 20 15 66 27

Académie de Lille - Département du Pas-de-Calais :
Mathieu PAPEGHIN 03 20 15 66 26 et Sylvie SEYNAEVE 03 20 15 66 44

Etablissements privés BTS :

Académie d'Amiens : Isabelle DUMESGES
Académie de Lille : René CABARDOS 03 20 15 66 47

IUT :

Académie d'Amiens : Isabelle DUMESGES
Académie de Lille : Sylvie SEYNAEVE